DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2008

Délibération n° 2008.09.69.B

Conservatoire G. FAURE : contrat de location avec la SCI SABLIER HEBERGEMENT LE SEIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 septembre 2008

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents:

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s):

Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

DELIBERATION N° 2008.09.69.B

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur: Monsieur BRONCY

CONSERVATOIRE G. FAURE : CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SCI SABLIER HEBERGEMENT

Pour la saison 2008/2009, le conservatoire G. FAURE souhaite louer un studio de danse appartenant à la SCI SABLIER HEBERGEMENT, situé 129 rue de Clérac à Sillac - 16000 ANGOULEME, composé d'un espace de 120 m² et d'un vestiaire de 10 m².

La présente location est consentie pour une période allant du 15 septembre 2008 au 30 juin 2009.

Le montant du loyer pour la période s'élève à 6 612 € toutes charges comprises pour un volume horaire de 20 heures par semaine.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 2 septembre 2008,

Je vous propose:

D'APPROUVER le projet de convention avec la SCI SABLIER HEBERGEMENT en annexe

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
18 septembre 2008	19 septembre 2008